



Cofinancé par
l'Union européenne



Avec le soutien :



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)
association régie par la loi du 1er juillet 1901
enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00045
siège 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010)
représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber

OBJET DE LA CONSULTATION :

Marché n°2025-06
**Diagnostic des initiatives d'accompagnement des élus Natura 2000
& élaboration d'une stratégie nationale**
LIFE22-IPN-FR-104846 LIFE BIODIVFr

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – CONTEXTE	3
ARTICLE 2 – OBJECTIFS	4
ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES	4
ARTICLE 4 – MODALITES D’EXECUTION	5
1) PILOTAGE ET SUIVI D’EXECUTION	5
2) LIVRABLES	6
3) DELAIS D’EXECUTION	6
4) DUREE	6

ARTICLE 1 – CONTEXTE

1) Description du maître d'ouvrage

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00045, ayant son siège 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010), représentée par son Président, Monsieur Michaël WEBER.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. La Fédération est aussi une structure de concertation avec les Régions et les partenaires nationaux sur l'action des PNR, notamment au sein des autres aires protégées françaises et européennes. La Fédération regroupe 59 PNR, les Régions et des organismes nationaux de protection et de développement. Elle est gérée par un Bureau qui s'appuie sur des commissions qui sont forces de propositions et mettent en œuvre les décisions. La FPNRF ne possède pas de pouvoir prescriptif sur les PNR. Cependant, elle propose des actions concertées pour les aider à mettre en œuvre leur mission d'expérimentation.

La mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires

La mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires anime le réseau des élus Natura 2000 depuis fin 2019. Elle est coportée par 4 têtes de réseaux nationales : la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Réserves naturelles de France, et le réseau des Grands sites de France. La mission est hébergée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Son objectif est de fédérer et mobiliser le réseau des élus Natura 2000 (présidents de comités de pilotage et élus membres des copils) pour favoriser l'ancrage territorial de cette politique. Elle a également vocation à apporter des contributions aux évolutions des politiques publiques en lien avec Natura 2000 et à valoriser le réseau à l'échelle nationale et européenne.

2) Description du contexte autour de la prestation

Le programme LIFE BIODIV'France

Le programme LIFE BIODIV'FRANCE a pour finalité d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité, par de l'ingénierie de projet et un apport d'expertise. Il se déroule sur une période de 9 ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2032, pour un budget total de 50,45 M€. Ce programme est porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), qui collabore avec plusieurs acteurs français, dont la FPNRF, pour déployer de nombreuses actions. Le LIFE BIODIV'France a 5 objectifs thématiques : soutien aux territoires, renforcement de l'efficacité des aires protégées, soutien des filières, mobilisation des citoyens et développement des compétences.

L'objectif thématique dans lequel s'inscrivent les demandes de ce cahier des charges est le **soutien aux territoires**, dans le sous-objectif spécifique – informer, sensibiliser et équiper les autorités.

L'action « Conforter l'intégration de la politique Natura 2000 dans les territoires » du LIFE BIODIV'France

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) porte, entre autres, l'action **Conforter l'intégration de la politique Natura 2000 dans les territoires** du projet LIFE BIODIV'France. La coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires a la charge de cette action prévue sur la période 2025 - 2031.

Le projet vise à renforcer l'intégration de la politique Natura 2000 dans les territoires en soutenant activement les élus locaux dans l'appropriation et la mise en œuvre de cette démarche. Cette initiative part du constat que l'engagement des élus est essentiel pour assurer une gestion durable des sites Natura 2000 tout en conciliant les enjeux de conservation de la biodiversité avec le développement socio-économique local.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions sont prévues. La mise en réseau des structures travaillant avec les élus à travers l'élaboration d'une stratégie d'accompagnement permettra de créer des synergies entre les différents types d'acteurs, d'encourager les échanges d'expériences entre territoires et de faciliter l'émergence d'instances de dialogue.

La valorisation des expertises disponibles vise à promouvoir les actions portées par des élus Natura 2000 dans leurs territoires et à mettre en lumière des projets exemplaires réalisés dans les sites Natura 2000 pour encourager leur mise en œuvre dans d'autres sites.

La sensibilisation des élus locaux constitue également un volet important du projet. Il s'agit de mieux faire connaître les objectifs, les outils et les bénéfices de la démarche Natura 2000, en organisant des actions de communication, des formations et des ateliers pratiques. Ces initiatives permettront aux élus de monter en compétence sur des sujets tels que la gestion des milieux naturels, la conciliation entre activités humaines et conservation, ou encore l'accès aux financements européens.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS

Dans le cadre du portage de l'action « Conforter l'intégration de la politique Natura 2000 dans les territoires » du LIFE BIODIV'France, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) souhaite être appuyée pour :

- **Recenser et analyser les initiatives mises en œuvre pour les élus Natura 2000 dans 4 thématiques** : mise en réseau des élus, communication, formation des élus et ancrage territorial du dispositif Natura 2000. Les élus Natura 2000 sont les Présidents des comités de pilotage (Copil) et les élus membres des Copil. Tous les types de sites Natura 2000 sont concernés (exclusivement terrestres, mixtes ou marins).
- **Élaborer une stratégie nationale d'accompagnement des élus Natura 2000 sur 5 ans.**

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

Le travail demandé se découpe selon **2 phases**. Si ces phases ont pour vocation à structurer la demande du présent cahier des charges, leur contenu ne doit pas limiter le Soumissionnaire, dans sa réponse, à **proposer des alternatives, si pertinentes**, et être **force de proposition** pour répondre aux objectifs mentionnés à l'article 2.

Phase 1 : recenser et analyser les initiatives mises en œuvre pour les élus Natura 2000 dans 4 thématiques : mise en réseau des élus, communication, formation des élus, ancrage territorial du dispositif Natura 2000

Le phase 1 se déroule jusqu'à septembre 2025 maximum.

Pour cette phase 1, il est attendu du Titulaire de :

- **Tâche 1.1.** Identifier l'ensemble des structures travaillant en lien avec les élus Natura 2000 (Présidents de copil et élus membres des comités de pilotage) en identifiant pour chacune d'entre elle, 1 ou plusieurs contacts (adresse mail). La mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires possède déjà une mailing list qu'il s'agira de compléter.
- **Tâche 1.2.** Recenser les initiatives nationales, régionales et locales mises en œuvre par les structures travaillant en lien avec les élus Natura 2000 sur 4 thématiques (mise en réseau des élus, communication, formation, ancrage territorial). Il s'agira également d'identifier les enjeux ainsi que les besoins de ces structures sur ces 4 thématiques. Le recensement des initiatives existantes et l'identification des enjeux et besoins se feront au moyen d'une enquête envoyée à la liste des contacts établie à l'issue de la tâche 1.1. Le Titulaire et la FPNRF échangeront pour concevoir la trame de l'enquête. Celle-ci pourra être différente selon le type de structure

interrogé ou l'échelle géographique de travail. Elle devra, avant sa diffusion, être validée auprès de structures « référentes » (Ministère en charge de l'écologie, OFB, Régions de France et têtes de réseaux coporteuses de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires). L'enquête sera envoyée par la FPNRF à la liste de diffusion.

- **Tâche 1.3.** Fournir un travail d'analyse des initiatives, enjeux et besoins recensés. Le nombre de réponses pouvant être important, le Titulaire devra, dans le cadre de ce travail, élaborer une typologie de classement des initiatives recensées, par exemple, avec les différentes entrées suivantes : thématique traitée, type de structure porteuse, territoire d'action (échelle de travail), durée/périodicité des initiatives réalisées, coût de l'initiative / temps d'investissement, traduction opérationnelle, résultats... Ce travail de classement devra aussi permettre d'identifier les initiatives les plus pertinentes pour une valorisation au niveau national par la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires. Une typologie de classement des enjeux et besoins devra également être proposée et élaborée. Il est attendu dans cette tâche, en plus du tri et classement des résultats, d'avoir une analyse sur la pertinence, efficacité, répliquabilité, freins rencontrés dans la mise en œuvre des initiatives pour proposer des pistes d'amélioration ou nouvelles actions à développer. Ces pistes devront également répondre aux besoins qui seront mis en avant par les répondants à l'enquête.

Ce travail d'analyse constituera la ressource principale d'information pour élaborer la stratégie d'accompagnement des élus Natura 2000.

Phase 2 : élaborer une stratégie nationale d'accompagnement des élus Natura 2000 sur 5 ans

Le phase 2 se déroule jusqu'à la fin de l'année 2025.

Pour cette phase 2, il est attendu du Titulaire de :

- **Tâche 2.1.** Constituer un groupe de travail dont la composition sera à déterminer avec la FPNRF. Le groupe de travail devra être réuni au minimum 4 fois : une fois pour présenter les résultats de l'enquête et le projet de rédaction de la stratégie, deux fois pour travailler sur son contenu et une fois pour présenter le document finalisé et les perspectives de mise en œuvre. Le Titulaire sera en charge de l'animation de ces 4 réunions. Elles se dérouleront en visioconférence avec la possibilité d'avoir un format mixte en présentiel dans les locaux de la FPNRF (Paris 10^{ème}).
- **Tâche 2.2.** Rédiger la stratégie nationale d'accompagnement sur 5 ans (2026-2030). Cette stratégie sera structurée en objectifs et mesures opérationnelles à poursuivre ou mettre en place par grande thématique. Elle devra identifier, pour chaque mesure, la période et durée de mise en œuvre, la structure en charge de son animation/réalisation et les moyens financiers qui seront mobilisés. Enfin, des indicateurs seront définis pour chacune d'entre elles pour évaluer leur pertinence et efficacité au regard des objectifs visés par l'action.

ARTICLE 4 – MODALITES D'EXECUTION

1) Pilotage et suivi d'exécution

La mise en œuvre de la prestation sera pilotée par la coordinatrice de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires qui sera l'interlocutrice principale du Titulaire.

Le Titulaire devra assurer une mission de pilotage auprès de la FPNRF, pendant la phase 1 et la phase 2. Cela se traduira principalement, mais non exclusivement, par des réunions de suivi qui pourront être sollicitées par le Titulaire et/ou la FPNRF.

2) Livrables

Livrables de la **phase 1** :

- Mailing list actualisée sous format excel
- Squelette de l'enquête sous format word
- Résultats bruts de l'enquête sous format excel
- Rapport d'analyse des initiatives, enjeux et besoins recensés. Ce document est un rapport papier qui devra présenter les résultats selon les modalités exposées à l'article 3.

Livrables de la **phase 2** :

- Comptes-rendus des réunions du groupe de travail sous format word
- Stratégie nationale d'accompagnement des élus Natura 2000 sous format word.

3) Délais d'exécution

Les phases 1 et 2 devront être exécutées en 2025, avec un rendu des livrables de la phase 1 au plus tard le 31 septembre 2025 et un rendu des livrables de la phase 2 au plus tard le 20 décembre 2025.

Il est à noter que des ajustements dans le calendrier prévisionnel peuvent être envisagés, dans un souci de prise en compte des besoins du prestataire, mais dans la limite des besoins organisationnels et budgétaires de la FPNRF.

4) Durée

Le marché est conclu à la date de notification et dure jusqu'au 01/03/2026.

Contact et renseignements : Aurélie Philippeau

aphilippeau@natura2000-territoires.fr